

LOI N° 2000-02 DU 27 JANVIER 2000

Portant ratification de l'Ordonnance
n° 2000-002 du 02 janvier 2000 portant
programme d'investissements publics pour
la gestion 2000.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifiée, l'ordonnance n° 2000-002 du 02 janvier 2000 portant
programme d'investissements publics pour sa gestion 2000.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 27 janvier 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-